

Fiche Agence de l'Eau



Qui êtes-vous ?

- Vous avez obtenu un poste à responsabilité dans l'Agence de l'Eau qui gère le bassin producteur d'artichauts. Vous êtes rattaché à deux ministères, celui de l'environnement et celui de l'agriculture. Ces ministères vous transmettent ponctuellement des orientations à suivre.
- Vous êtes responsable de la bonne gestion de la nappe phréatique de cette région.

Ce que vous savez :

- Le climat de la région est méditerranéen. Les terres sont fertiles mais en raison de ce climat, il est nécessaire d'irriguer les artichauts en été.
- Il n'existe pas de cours d'eau superficiels.
- Il existe une nappe dans laquelle les agriculteurs pompent de l'eau pour irriguer leurs parcelles d'artichaut.
- Initialement, les agriculteurs possèdent tous un forage de 10 mètres de profondeur, mais ils peuvent l'approfondir.
- La nappe se recharge en hiver, mais vous ne connaissez pas bien son taux de recharge (le volume d'eau global qui la recharge).
- Les artichauts sont primordiaux pour la Nation, ils constituent la base de l'alimentation des habitants d'Artichocland.
- Il existe en aval du bassin versant des zones humides d'un fort intérêt faunistique et floristique.
- Grâce à une sonde, vous connaissez le niveau de la nappe. Il vous suffit pour cela de le demander au maître du jeu.

Ce que vous faites :

- Vous devez établir une stratégie pour gérer la nappe phréatique.
- Pour cela, vous gérez les autorisations d'approfondissement des forages. Le prix initial est fixé à 2 Afrs par 10m additionnel. Vous pouvez changer ce prix.
- Vous avez aussi la capacité de contrôler la profondeur d'un forage moyennant 10 Afrs auprès du maître du jeu. En cas de fraude, vous pouvez sanctionner les agriculteurs. C'est à vous de définir cette sanction.
- Vous pouvez enfin convoquer les agriculteurs à tout moment pour leur transmettre une information ou lancer un débat.

Fiche Agence de l'Eau



Qui êtes-vous ?

- Vous avez obtenu un poste à responsabilité dans l'Agence de l'Eau qui gère le bassin producteur d'artichauts. Vous êtes rattaché à deux ministères, celui de l'environnement et celui de l'agriculture. Ces ministères vous transmettent ponctuellement des orientations à suivre.
- Vous êtes responsable de la bonne gestion de la nappe phréatique de cette région.

Ce que vous savez :

- Le climat de la région est méditerranéen. Les terres sont fertiles mais en raison de ce climat, il est nécessaire d'irriguer les artichauts en été.
- Il n'existe pas de cours d'eau superficiels.
- Il existe une nappe dans laquelle les agriculteurs pompent de l'eau pour irriguer leurs parcelles d'artichaut.
- Initialement, les agriculteurs possèdent tous un forage de 10 mètres de profondeur, mais ils peuvent l'approfondir.
- La nappe se recharge en hiver, mais vous ne connaissez pas bien son taux de recharge (le volume d'eau global qui la recharge).
- Les artichauts sont primordiaux pour la Nation, ils constituent la base de l'alimentation des habitants d'Artichocland.
- Il existe en aval du bassin versant des zones humides d'un fort intérêt faunistique et floristique.
- Grâce à une sonde, vous connaissez le niveau de la nappe. Il vous suffit pour cela de le demander au maître du jeu.

Ce que vous faites :

- Vous devez établir une stratégie pour gérer la nappe phréatique.
- Pour cela, vous gérez les autorisations d'approfondissement des forages. Le prix initial est fixé à 2 Afrs par 10m additionnel. Vous pouvez changer ce prix.
- Vous avez aussi la capacité de contrôler la profondeur d'un forage moyennant 10 Afrs auprès du maître du jeu. En cas de fraude, vous pouvez sanctionner les agriculteurs. C'est à vous de définir cette sanction.
- Vous pouvez enfin convoquer les agriculteurs à tout moment pour leur transmettre une information ou lancer un débat.